

Envoyé en préfecture le 28/03/2024

Reçu en préfecture le 28/03/2024

Publié le

ID : 060-216005314-20240325-D2024025-BF



*RIBECOURT
DRESLINCOURT*



Compte Financier Unique 2023

Conseil municipal du 25 mars 2024



Compte Financier Unique 2023

Résultats globaux

L'article L 2313-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte financier unique afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la ville.

Il est nécessaire de constater comment et dans quelle mesure les prévisions du budget Primitif ont été concrétisées. Cette constatation se fait au travers du Compte Financier Unique (CFU). Le CFU est un document qui fusionne le compte administratif et le compte de gestion. Il est, en effet, le relevé exhaustif des opérations financières, des recettes et des dépenses qui ont été réalisées dans un exercice comptable donné.

Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice auquel il se rapporte, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote. Le compte financier unique a été voté le 25 mars 2024 par le conseil municipal.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la ville ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

Le résultat global de clôture s'élève à 2 882 391,90 € auquel s'ajoute un solde de restes à réaliser de - 1 216 194,00 €, pour un résultat cumulé de 1 666 197,00 €.

SECTION	REPRISE DES RESULTATS 2022	RESULTAT EXECUTION 2023	RESULTAT CLOTURE 2023 (A)	SOLDE RESTES A REALISER (B)	RESULTATS CUMULES (A+B)
Fonctionnement	1 730 984,35 €	76 376,99 €	1 807 361,34 €		1 807 361,74 €
Investissement	876 420,82 €	198 609,74 €	1 075 030,56 €	- 1 216 194,00 €	- 141 163,44 €
Total	2 607 405,17 €	274 986,73 €	2 882 391,90 €	- 1 216 194,00 €	1 666 197,90 €

Il est proposé d'affecter le résultat de fonctionnement pour 141 163,44 € en investissement, ce qui laisse un solde de 1 666 197,00 € à reprendre en fonctionnement au Budget 2024.



Compte Financier Unique 2023

Analyse du fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, centres de loisirs...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'État, à diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement 2023 représentent 6 188 441,29 euros.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les salaires représentent 60,31% des dépenses de fonctionnement de la ville.

Les dépenses de fonctionnement 2023 représentent 6 112 064,30 euros.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la Ville à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Les recettes de fonctionnement des villes ont beaucoup baissé du fait d'aides de l'État en constante diminution.

Il existe trois principaux types de recettes pour une ville :

Les impôts locaux (2023 = 2 289 184,33 €)

Les dotations versées par l'État

Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population (2021 = 170 621,14 € ; 2022 = 203 785,85 € ; 2023 = 289 477,75 €)

Envoyé en préfecture le 28/03/2024

Reçu en préfecture le 28/03/2024

Publié le

ID : 060-216005314-20240325-D2024025-BF





Compte Financier Unique 2023

Analyse du fonctionnement

Envoyé en préfecture le 28/03/2024

Reçu en préfecture le 28/03/2024

Publié le



ID : 060-216005314-20240325-D2024025-BF

Dépenses de fonctionnement		CFU 2022	CFU 2023	Commentaires
011	Charges à caractère général	1 391 517,68 €	1 491 370,77 €	L'évolution des dépenses à caractère général est fortement impactée par l'augmentation des prix de l'énergie
012	Charges de personnel	3 402 875,30 €	3 686 273,36 €	Maîtrise des dépenses de personnel tout en préservant la qualité des services municipaux et en améliorant les conditions de vie au travail. Evolution des carrières et du point d'indice
014	Atténuation de produits	124 585,00 €	111 478,00 €	Versement à la CC2V pour les communes les plus pauvres
023	Virement à la section d'investissement	0,00 €	0,00 €	Pas de réalisation sur cette prévision
042	Amortissements	440 549,36 €	483 796,40 €	
042	+/- value cession d'immo	578 556,80 €		Vente de terrains
65	Autres charges de gestion courante	236 410,99 €	239 681,01 €	Indemnités et cotisations des élus + subventions aux associations
66111	Intérêts emprunts	92 133,85 €	101 902,95 €	Dette maîtrisée avec une diminution progressive de l'endettement
66112	ICNE	-3 177,35 €	-3 336,88 €	
66	Autres charges financières	342,00 €	0,00€	
67	Charges exceptionnelles	0,00 €	450,80 €	
68	Dotations amortissements et provisions	0,00 €	447,89 €	
Total des dépenses de fonctionnement		6 263 793,63 €	6 112 064,30 €	

Recettes de fonctionnement		CFU 2022	CFU 2023	Commentaires
002	Excédent antérieur reporté fonctionnement	0,00 €	0,00 €	Pas de réalisation sur cette prévision
013	Atténuation de charges	30 416,55 €	21 378,88 €	Remboursement de charges de personnel (notamment indemnités journalières) et supplément familial
042	Opérations d'ordre	3 077,67 €	3 190,74 €	
70	Produits des services	203 785,85 €	289 477,75 €	Augmentation effectifs ALSH, périscolaire et restauration municipale
73	Impôts et taxes	947 299,86 €	1 207 639,96 €	Pas d'augmentation / compensation suite à la suppression de la CVAE en 2023
731	Fiscalité locale	2 327 856,05 €	2 289 184,33 €	Augmentation des taux d'impositions des contributions directes, mais une augmentation des bases
74	Dotations et participations	2 020 040,03 €	2 239 656,14	Dotation de l'Etat, subvention département et CAF
75	Autres produits gestion courante	135 093,27 €	131 033,09 €	Loyers
76	Produits financiers	9,13 €	16,31 €	
77	Produits exceptionnels	584 211,88 €	1748,28 €	
78	Reprises sur provisions	0,00 €	5 115,81 €	
Total des recettes de fonctionnement		6 251 790,29 €	6 188 441,29 €	



Compte Financier Unique 2023

Analyse de l'investissement

Envoyé en préfecture le 28/03/2024

Reçu en préfecture le 28/03/2024

Publié le

ID : 060-216005314-20240325-D2024025-BF

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule...

Le budget d'investissement de la ville regroupe :

- En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- En recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'un nouveau centre de loisirs, à la réfection du réseau d'éclairage public...).

Dépenses d'investissement		CFU 2022	CFU 2023	Commentaires
10	Remboursement Taxe d'aménagement	0,00 €	106 690,30 €	Remboursement d'un trop perçu
16	Capital des emprunts	226 173,02 €	233 303,11 €	Remboursement du capital des emprunts + réserve pour renégociation d'emprunt
20	Études	51 456,00 €	21 048,00 €	Installation de la fibre pour les nouvelles constructions
21	Immobilisations Corporelles	864 114,74 €	598 478,00 €	
040	Opérations d'ordre entre sections (reprises)	3 077,67 €	3 190,74 €	
Total des dépenses d'investissement		1 144 821,43 €	1 313 550,00 €	
Recettes d'investissement		CFU 2022	CFU 2023	Commentaires
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	Pas de réalisation sur cette prévision
024	Produits des cessions	0,00 €	0,00 €	Pas de réalisation sur cette prévision
10	Dotations et Fonds Divers	401 131,18	675 350,50 €	Recette liée à la taxe d'aménagement suite aux récentes constructions
13	Subventions d'investissement	57 392,00 €	2 173,00 €	
16	Emprunts	0,00 €	0,00 €	Prévision de réalisation d'un emprunt
21	Immobilisations Corporelles	0,00 €	0,00 €	
20	Subventions d'équipement versées	24 420,00 €	0,00 €	Remboursement des prises fibres non installées sur convention antérieure
040	Opérations d'ordre (amortissements)	1 019 106,16 €	483 796,40 €	
001	EXCEDENT REPORTE	0,00 €	0,00 €	Pas de réalisation sur cette prévision
Total des recettes d'investissement		1 502 049,34 €	1 161 319,90 €	



Compte Financier Unique 2023

Analyse de l'investissement

Envoyé en préfecture le 28/03/2024

Reçu en préfecture le 28/03/2024

Publié le

S²LO

ID : 060-216005314-20240325-D2024025-BF

BATIMENTS	
Extension et rénovation du Centre Yves Montand	62 716,17 €
Travaux des bâtiments scolaires et périscolaires	52 930,01 €
Travaux divers bâtiments	169 508,10 €
EQUIPEMENTS	
Matériel de transport	39 350,76 €
Matériel informatique et mobilier des écoles	19 868,01 €
Autres matériels informatiques	6 353,40 €
Divers matériels	29 895,33 €
ESPACES URBAINS	
Vidéo protection	145 835,16 €
Panneaux rues et biodiversité	6 735,02 €
Mobilier urbain	55 063,45 €
Travaux d'éclairage public	31 269,90 €
TERRAINS	
Acquisition de terrains	1,00 €